

RÉUNION DU BUREAU DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE 90

Délibération n° B/NL/2025-204

Séance du 14 octobre 2025

Convocation du 6 octobre 2025

Etaient présent(e)s : Vanessa BAPST – Michel BLANC – Caroline CHARTAUX- Jean-Pierre CLAVEQUIN – Christian CODDET – Jean LOCATELLI – Eric MANGIN – Patrick MIRA – Daniel MUNIER – Sébastien VIVOT.

10 présent(e)s

Excusé(e)s : Pierre-Louis DEMANDRE – Céline HANSEN – Eric PARROT

Absents : Thomas BIETRY – Christian CANAL – Philippe GARNIER – Sébastien THEVENEAU

Assistait : Nathalie LOMBARD

Validation du programme de travaux 2026

Sur rapport de Monsieur le Président,

Le nouveau contrat de concession du réseau de distribution électrique signé entre TDE 90, ENEDIS et EDF est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2021 pour une durée de 30 ans.

L'article 8 du cahier des charges prévoit que le syndicat doit présenter à ENEDIS pour validation avant le 30 octobre de l'année N, le programme de travaux de l'année N+1.

Pour rappel, la participation d'Enedis est de 40 % du montant HT des travaux sur le réseau de distribution électrique dans le cadre d'un enfouissement. Le cahier des charges prévoit également que TDE 90 réalise un taux de sécurisation minimum de 30 % sur la durée du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) faute de quoi l'enveloppe allouée au syndicat au titre de l'article 8 sera diminué de 20 % maximum.

Par sécurisation des réseaux BT, on entend les travaux réalisés sur les réseaux BT aériens en vue de réduire la fréquence et l'impact des ruptures d'alimentation en énergie électrique en cas d'intempéries sévères, par dépose des réseaux BT fil nu en l'absence de contraintes électriques, avec en priorité la dépose du réseau BT fil nu de faible section. Ces travaux consistent en une amélioration

de la résistance mécanique des ouvrages par le remplacement des conducteurs nus en basse tension par du câble torsadé ou par la mise en souterrain de réseau aérien.

Le premier PPI arrivera à expiration au 31 décembre 2025. Des négociations ont été lancées depuis plusieurs mois pour procéder à son renouvellement, le document définitif n'ayant pas été communiqué par ENEDIS et validé par le comité syndical, il est prématuré d'indiquer dans la présente délibération les montants avancés par ENEDIS au titre de l'article 8 pour le prochain PPI.

Concernant la résorption des cabines hautes, TDE 90 avait la possibilité d'inscrire un seul poste tour par an avant le 31 octobre de l'année N pour une démolition par ENEDIS l'année N+1. Il n'est pas prévu, au stade des négociations actuelles, de reconduire ce dispositif dans le prochain PPI qui entrera en vigueur en 2026. Par contre il reste encore une cabine haute à remplacer au titre de 2025 dont le report sera effectué sur 2026.

Pour mémoire, il est rappelé aux membres du bureau les taux de participation du syndicat dans le cadre de l'enfouissement des réseaux :

- Réseau Basse Tension : 55 % (y compris le cas échéant 40 % d'article 8)
- Réseau de télécommunication : 50 %
- Réseau d'éclairage public : 40 % pour les communes de moins de 2 000 habitants et 10 % pour les communes de plus de 2000 habitants.

Ceci étant exposé, il est présenté à l'assemblée le programme de travaux suivant :

REPORTS CHANTIERS article 8 de 2025 :

- -ANDELNANS : Lotissement de l'Assise TR2 (démarrage travaux fin 2025)
- -BEAUCOURT : Rue Sellier (étude 2025 et travaux 2026,
- --BERMONT : Rue de Châtenois (étude 2025 et travaux 2026)
- -CUNELIERES : Rues des Orgues et Saint Nicolas Tr2 (travaux fin 2025)

DEMANDES CHANTIERS 2026 :

- -ANDELNANS : Rue Ehlinger et rue des Etangs,
- -BELFORT : Rue de Vesoul*,
- -BELFORT : Rue Grille*
- -BESSONCOURT : Rue des Violettes,
- -BOTANS : Rue de Dorans,
- -GIROMAGNY : Rue d'Alsace*,
- -GIROMAGNY : Rue du Paradis des Loups
- GRANDVILLARS : rue Jean Moulin *
- -LARIVIERE : Rue Beuret et Place de la mairie *en coordination avec Enedis avec résorption PCH*
- -MORVILLARS : Rue de la Guinguette.
-

** chantiers avec des fils nus pour le calcul du taux de sécurisation*

Report remplacement poste cabine haute 2025 :

- ROPPE Poste RIVIERE validé par ENEDIS

Le programme de travaux 2026 ainsi présenté est adopté à l'unanimité et sera communiqué à ENEDIS avant le 30 octobre 2025.

Pour extrait conforme

Meroux-Moval, le 16 octobre 2025

Le Président,

Michel BLANC